GUIDE DU BÉNÉFICIAIRE **SUR LES PRINCIPES HORIZONTAUX**

COMMENT PRENDRE EN COMPTE DANS VOS PROJETS:

- L'égalité entre les femmes et les hommes
- L'égalité des chances et la non-discrimination
- Le développement durable









La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe

agissent ensemble pour votre territoire

Applicables aux projets cofinancés par le Programme Opérationnel (PO) aquitain FEDER-FSE -IEJ 2014-2020

INTRODUCTION

Le PO FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 promeut trois principes horizontaux en cohérence avec les objectifs de l'Union Européenne.

L'intégration de ces principes dans les projets est un facteur d'exemplarité ou de compétitivité pour votre structure.

Elle suppose de veiller à :

- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- L'égalité des chances et la nondiscrimination;
- Le développement durable.

Cette démarche concerne les projets issus des 5 départements de l'ancienne Aquitaine : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, et Pyrénées Atlantiques.

Ce guide a vocation à vous accompagner dans leur prise en compte et leur valorisation au sein de votre structure et vos projets.

COMMENT FAIRE?

UN AUTODIAGNOSTIC POUR TOUS LES PROJETS

Vous devez réaliser un autodiagnostic pour les 3 principes afin de situer votre structure par rapport à son secteur d'activité et de valoriser les actions que vous mettez ou envisagez de mettre en place :

Si votre projet est susceptible d'avoir une forte incidence environnementale ou sociale

vous devez produire également un autodiagnostic spécifique dans les cas suivants :

- projets de construction
- projets d'investissements matériels ou d'aménagements de plus de 200 000 € de coût total;

pour les projets d'investissement de plus de 2 M€ de coût total, quelle que soit leur nature, vous devez réaliser un diagnostic de responsabilité sociétale des organisations (RSO) accompagné par un expert. Dans ce cas l'autodiagnostic est entièrement financé par l'Union européenne. Ces autodiagnostics sont à compléter lors du dépôt de la demande de financement

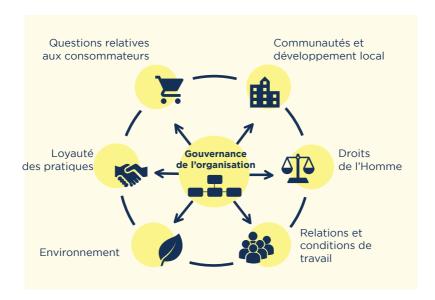
QU'EST-CE QUE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) ?

La responsabilité sociétale a été précisée dans la norme internationale **ISO 26000** (Lignes directrices de 2010).

Il s'agit de la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement se traduisant par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au développement durable, y compris à la santé et au bienêtre de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ;
- est intégré à l'ensemble de l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations.

Il s'agit d'une contribution volontaire des organisations au développement durable qui se manifeste au travers des 7 questions centrales suivantes :



CONCRÈTEMENT **LA RSO** FST **UNE DÉMARCHE...**

...qui offre une méthode d'action

aux organisations pour tenir compte des impacts de leurs décisions/ activités et limiter, compenser ou supprimer leurs effets négatifs sur les questions sociales, culturelles, environnementales et économiques en interne et en externe.

Elle associe leurs parties prenantes (ex. partenaires, sous-traitants, clients, etc.) à cette analyse et fait évoluer leurs pratiques pour progresser sur des sujets tels que :

- I maintenir et développer des emplois ancrés durablement sur le territoire :
- développer des processus de production respectueux de l'environnement et du bien-être des salariés :
- I faire coïncider croissance, respect de l'environnement et transition énergétique;
- améliorer la qualité de vie au travail et l'implication des salariés ;
- améliorer la compétitivité des organisations et le développement du territoire par une maîtrise des coûts de revient et par une politique d'achats responsable;
- développer l'économie circulaire :
- I favoriser les circuits courts entre entreprises responsables (construction, approvisionnement, prestations, etc.);
- améliorer la fiabilité des données extra-financières ...

...qui procure des avantages

aux organisations (retours sur investissements, compétitivité améliorée, satisfactions relations clients et usagers, relations sociales apaisées dans l'organisation, facture énergétique réduite, absentéisme limité, meilleure image de marque, accès à de nouveaux marchés...)

A NOTER

Pour les entreprises engagées dans une démarche RSO, il a été constaté un gain de performance de l'ordre de 13% (en moyenne) par rapport à celles qui ne l'intègrent pas.

(Étude France Stratégie 2016)

LE DIAGNOSTIC RSO UNE OPPORTUNITÉ POUR LE BÉNEFICIAIRE

Pour vous et votre organisation, le **DIAGNOSTIC RSO**, financé par l'Union européenne, a pour objectifs :

- de vous sensibiliser à l'intégration du développement durable et à la prise en compte de votre responsabilité sociétale aux niveaux de vos activités (en interne et en externe à votre organisation) et de votre projet,
- d'analyser les actions conduites en la matière et d'identifier des pistes de progrès pour votre organisation et votre projet,
- de situer votre organisation au regard de la responsabilité sociétale : actions conduites, démarche d'amélioration continue, démarche d'évaluation, relations avec vos parties prenantes,
- prendre en compte les nouvelles actions concrètes qui pourraient être menées après le diagnostic et celles que vous envisagez d'intégrer à la réalisation de votre projet.

Il sera réalisé sur site par un expert AFNOR Certification en une journée organisée de la façon suivante :

- Introduction.
- Analyse des pratiques,
- Analyse des relations avec les parties prenantes,
- Clôture et perspectives.

Pour les organisations ayant déjà mené un diagnostic RSO ou une évaluation RSO dans les trois dernières années, un Focus Projet, limité à une demi-journée, sera réalisé par téléphone par l'expert AFNOR Certification.

TÉMOIGNAGES

Bernard BLANC, Directeur Général d'Aquitanis

Une organisation engagée

«C'est en 2008 qu'Aquitanis a débuté son voyage en RSE. La performance de l'organisme ne se mesurait alors de manière «naturellement» rationnelle qu'en termes économiques.

«Ensemble, un nouvel équilibre» nous a permis de concevoir collectivement une autre approche, plus globale, de notre performance sur notre territoire. Début 2013, l'évaluation AFAQ26000 nous positionnait d'emblée à un niveau «Confirmé». Quelques points forts soulignés dans le rapport d'évaluation :

"l'innovation régulière des produits et des processus au service du territoire et des locataires" avec la création du système constructif industrialisé bois Sylvania faisant appel à la ressource locale pin des landes et à des industriels locaux qui nous a permis de livrer 350 logements durables. Avec aussi l'invention du concept de Résidences Solidaires répondant aux besoins de cohabitation intergénérationnelle qui fait l'objet de 5 projets livrés ou en cours à ce jour.

"le souci permanent de préserver le territoire" en particulier dans notre métier d'aménageur avec le traitement par phyto-remédiation des terres polluées. Démarche soutenue par l'ADEME.

"la mise en oeuvre de démarches territoriales innovantes" incarnées dans nos projets d'habitats participatifs (d'aménagement, de réhabilitation et de construction en accession comme en locatif). Nous avons ainsi, pas à pas, élaboré une véritable stratégie RSE transformant en profondeur nos métiers et les qualifications des personnels (avec le pilotage en binômes de projets urbains et sociaux complexes, la coproduction avec les bénéficiaires de projets d'habitats participatifs), nous assurant un positionnement unique en logique de différenciation sur un marché de plus en plus concurrentiel où nous sommes toujours plus à produire un type de logement très standardisé. »

Office Public de l'Habitat - Aquitanis

Filière : Habitat

Région : Nouvelle-Aquitaine

(Bordeaux Métropole) www.aquitanis.fr/

CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'Affaires :

98 M€

359

TÉMOIGNAGES

Jean-Charles RINN, PDG de la société ADAM

Une organisation engagée

«ADAM par l'intermédiaire de son premier diagnostic Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) via le collectif RSE Agro-3D a pu rejoindre ce réseau d'échanges riches en matière de bonnes pratiques « DD » (Développement Durable).

L'entreprise a utilisé cette voie pour structurer certaines approches notamment en matière de prévention des risques, de conscience environnementale et sociétale, et surtout pour mettre en place une réelle politique d'amélioration continue, avec la participation active du personnel au développement du projet et au fonctionnement de l'entreprise.

L'objectif, au-delà des pratiques vertueuses étant de faire progresser l'entreprise en compétitivité.

En 2015, Adam a ainsi publié son 1er rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises afin de mesurer ses démarches de développement durable et communiquer sur leurs résultats (2014). Outil de pilotage de l'entreprise, ce rapport rend compte des preuves factuelles, stratégiques et comparables transcrit en 21 indicateurs clés inspirés des lignes directrices de la Global Reporting Initiative et de l'AFAQ 26 000. »



Caisserie Adam

Filière: Emballage

Région : Nouvelle-Aquitaine

(Saint Médard-en-Jalles)

www.adampack.com/

Entreprise responsable :

rseagro.com/entreprises-responsables

CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'Affaires:

7,3 м€

Effectif

45

LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX

SELON VOTRE SITUATION

1 Découvrez la démarche d'accompagnement

	Dépot du dossier	Pour tous les projects	Pour les projects de construction
1er TEMPS	-se sensibiliser -découvrir -mettre en avant ses actions réalisées ou envisagées	Autodiagnostic sur les 3 principes horizontaux : -Egalité Femme/ Homme -Egalité des chances/non discrimination Développement durable Décliner vos actions/ démarches	Autodiagnostic spécifique, le cas échéant, déclinez les mesures envisagées pour éviter, limiter, ou compenser les impacts environnementaux pour une construction durable
	Pour les projets d'inves- tissement matériels ou d'aménagement de + de 200 000€ et < à 2M€	Pour les projets de + de 2M	Diagnostic RSO ou focus projet RSO financé par l'Union européenne en 2 étapes
	Autodiagnostic spéci- fique, le cas échéant, déclinez les mesures envi- sagéés pour éviter, limiter, ou compenser les impacts environnementaux et sociaux	Analyse de votre enga- gement en matière de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) au dépôt du dossier	1) Préparez votre diagnostic RSO ou le focus projet RSO 2) Réalisez votre diagnostic RSO ou le focus projet accompagné d'un expert RSO selon le cas
2er TEMPS	A la fin du projet	Suivant les situations	
	Réaliser un bilan d'exécution valorisant les nouvelles pratiques	Précisez les nouvelles pratiques réalisées au regard des démarches envisagées lors des autodiagnostics (cas 1 à 3), le cas échéant, la manière dont ont pu être prises en compte les recommandations de l'expertise RSO (cas4)	

2 Après cette démarche d'accompagnement...

3er TEMPS	S'engager dans une démarche RSO et/ou conforter/ améliorer ses pratiques RSO et se préparer à son évaluation	Après la réalisation de votre projet, si vous souhaitez poursuivre la démarche Tenez compte des recommandations issues du diagnostic RSO et mettez en oeuvre ses préconisations : engagez-vous dans une démarche de responsabilité sociétale.
4er TEMPS	Faire évoluer sa démarche RSO, obtenir son scoring et s'engager dans un processus d'amélioration continue	Pour aller encore plus loin Evaluez votre responsabilité sociétale selon l'ISO 2600, ce qui aboutit à une synthèse, le rapport d'évaluation, véritable outil de pilotage stratégique et opérationnel, qui fournit conseils et pistes d'amélioration continue.

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Pôle Europe et International

ue.principes-horizontaux@nouvelle-aquitaine.fr